CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E47438** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE **06/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975
Forme juridique : SASCOPCA
DEPUIS LE 21/10/2024
Capital : 802 224

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 1978B00327

Siret : **303 505 952** **00018**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 1348-001-87

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001469328/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001469328/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SCOP LES BATISSEURS CHALLANDAIS**

44 RUE DE LA GARE
85710 BOIS-DE-CENE

Téléphone : 02 51 68 12 98 **Fax :**
Portable : 0612824928

Site Internet : http://www.batisseurs-challandais.fr
E-mail : direction@batisseurs-challandais.fr

Responsabilité légale :
BERNARD FLORENT ADMINISTRATEUR / BLANCHARD PASCAL ADMINISTRATEUR / BRETAGNE CHRISTOPHE MICHEL SYLVAIN ADMINISTRATEUR

Effectif moyen : 46 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	24/09/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	24/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/12/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/11/2026 12:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.